



Prime exceptionnel et saisie

Par **Adel1908**, le **19/05/2020** à **01:17**

Bonjour,

Dans le cadre de la crise sanitaire, le président à annoncé une prime exceptionnelle pour les soignants. Je viens d'apprendre que j'allais bénéficier de cette prime de 1.500 €. Par ailleurs j'ai une saisie sur mon salaire (ATD). Je souhaiterais savoir si cette prime exceptionnelle, qui n'est pas un revenu salarial, est saisissable ?

Merci de votre réponse.

Bien a vous.

Par **P.M.**, le **19/05/2020** à **09:43**

Bonjour,

Si elle n'a pas un caractère de revenu salarial, elle entre dans le cadre de la Saisie Admonistrative à Tiers Détenteur, la prime l'est donc en totalité...